

# **Programme Aquitain d'Accompagnement au Renouvellement Urbain**



**L'insertion par l'économie**

**Décembre 2005**

# **L'insertion par l'économie des projets de rénovation urbaine**

Ce dossier émane d'un travail d'enquête auprès des chefs de projet politique de la ville des 16 communes concernées par un projet de renouvellement urbain. Les 16 communes aquitaines sont les suivantes : Agen, Bassens, Bayonne, Bègles, Bergerac, Bordeaux, Boulazac, Cenon, Floirac, Lormont, Mont de Marsan, Pau, Périgueux, Pessac, Sainte Eulalie et Talence. La commune de Lormont présente deux dossiers de rénovation urbaine, respectivement pour les quartiers de Carriet et Génicart.

La taille des communes est variable (de 4200 habitants à Sainte Eulalie à 215374 pour Bordeaux) réparties sur l'ensemble de la région mais majoritairement situées en Gironde (9 sur 16). Les projets sont à des stades d'avancement différents et ont une antériorité vis-à-vis de l'insertion qui est variable. Cependant, tous doivent appliquer localement la Charte Nationale d'Insertion au terme des 6 mois qui suivent la signature de la convention avec l'ANRU. Nous verrons les principales dispositions qu'elle comporte.

Cette synthèse est articulée autour de cinq axes majeurs :

- Les enjeux et limites ;
- L'identification des publics et les modes d'informations ;
- La Charte Nationale d'Insertion et les clauses insertions dans les marchés ;
- Les exemples concrets d'insertion ;
- Les structures associées à l'insertion.

Sans être exhaustif, ce dossier vient dresser un état des lieux aquitain de l'insertion par l'économie au sein des territoires en renouvellement urbain.

# 1) Enjeux et limites

## Les enjeux

L'insertion par l'économie est un domaine très complexe, avec un empilement des structures d'une part et des types de contrats d'autre part, qui sont tels que les acteurs locaux ont parfois du mal à s'y retrouver. Ainsi, certains demandent une réflexion de fonds sur le problème de l'emploi : un contrat d'insertion unique permettrait aux employeurs d'y voir plus clair.

La charte d'insertion, rendue obligatoire dans les projets de rénovation urbaine, peut constituer un élément moteur. Les travaux réalisés, dans le cadre du programme de rénovation urbaine, peuvent être l'occasion de permettre à l'insertion de s'affirmer et de prendre une place importante, tant au niveau de la création que de l'entretien. Le projet ANRU est un levier intéressant pour faire passer l'insertion aux bailleurs, principaux maîtres d'ouvrage dans les projets de rénovation urbaine. En conditionnant ses aides à la mise en œuvre de travaux d'insertion pour les bailleurs, l'ANRU agit avec des contraintes intéressantes.

Au niveau local, on retrouve des objectifs tels :

- La lutte contre les discriminations ;
- Tout faire pour que les habitants des quartiers prioritaires bénéficient de l'ensemble des mesures qui existent, portées ou non par la commune ;
- La réalisation d'un suivi et une évaluation de l'emploi ;
- Pérenniser les structures en place.

Les postes concernés par l'insertion sont souvent des postes de manœuvre dans les domaines de la voirie, du gros œuvre, du bâtiment et des travaux publics en général et des espaces verts extérieurs.

Les projets ANRU sont également des bons leviers pour permettre de recruter des personnes afin d'encadrer les mesures prises en faveur de l'insertion. A Bayonne, deux personnes ont été embauchées par la mairie pour des missions liées à l'insertion.

A Pessac, un chargé de mission organise un travail de concertation avec la mission locale, le PLIE, l'ANPE, la MOUS, le Service Emploi communal, afin de soutenir et développer des postes dans des structures d'insertion par l'activité économique (associations, PACT, entreprises d'insertion...) par le biais de chantiers d'insertion.

## Les limites

La gestion du problème de l'emploi doit être globale et la solution ne passe pas par la mise en place d'une structure supplémentaire venant complexifier encore les choses. Une personne peut faire le lien entre tous les acteurs.

La mise en place de chantiers d'insertion au niveau des bailleurs, dans le cadre de GUP notamment, est souvent difficile. La peur de ne pas trouver des entreprises acceptant les conditions de l'insertion compte pour beaucoup.

Au niveau de l'insertion, le problème n'est pas la formation des publics mais les revenus pratiqués dans ces corps de métiers. Les habitants des quartiers ne sont pas intéressés par les emplois proposés. Les secteurs du bâtiment et des travaux publics ne se rendent pas attractifs. A l'inverse, les entreprises concernées ne sont pas toujours favorables à l'accueil de certains publics.

## 2) Identification des publics - Information

### Quel public ?

Des interrogations se posent concernant le public : doit-on se limiter au quartier ? Peut-on inclure d'autres quartiers de la commune ? Le public des autres ZUS peut-il être recensé ? Les personnes arrivant sur le quartier, dans le cadre du projet, peuvent-elles être répertoriées ?

### Le diagnostic

Le public doit être bien ciblé, avec un travail d'accompagnement ayant des objectifs plus qualitatifs que quantitatifs, pour que les personnes arrivent à trouver ensuite du travail. Ainsi, un diagnostic préalable, permettant d'identifier et de catégoriser les publics habitant le quartier, a un rôle crucial.

Voici quelques éléments qui ont pu ressortir des différents diagnostics :

- A **Pessac**, le diagnostic établi par le PLIE stipule qu'il y a deux fois plus de chômeurs dans les quartiers prioritaires que dans le reste de la ville et de nombreux problèmes sont à déplorer au sein de ces quartiers (qualification, transport/mobilité, garde d'enfants...);
- A **Mont de Marsan**, la difficulté de réaliser un diagnostic de l'emploi sur le quartier est que l'ANPE ne veut plus sortir de données à l'échelle du quartier. L'intérêt du groupe de travail est de mettre en réseau les connaissances de chacun. C'est par croisement des données des différents acteurs du groupe de travail que les informations sont analysées. Mais, il y a une perte de données des personnes qui ne s'orientent pas vers ces structures. Ainsi, cela a débouché sur un diagnostic partagé par l'ensemble des personnes impliquées ;
- A **Bassens**, le principal problème est que le public qui pourrait être concerné par l'insertion n'est pas présent sur le site ou n'est pas identifié. En effet, les personnes sont principalement des retraités et la commune manque de données qualitatives (aucun diagnostic de l'emploi n'a été réalisé). Il faut rappeler que le projet a été amorcé bien avant l'arrivée de l'ANRU et que les contraintes du GPV n'étaient pas les mêmes, l'adaptation peut être parfois difficile ou poser de nombreuses interrogations ;
- A **Agen**, un diagnostic de l'emploi a déjà été réalisé, faisant état du faible taux d'activité dans le quartier (28% des personnes en activité). Il y a beaucoup de femmes seules avec enfants et de personnes âgées ;
- A **Talence**, concernant les données disponibles au niveau de l'emploi :
  - o La mission locale détient des données pour le public jeune ;
  - o L'équipe permanente du contrat de ville a élaboré des fiches par quartier, datant de 1999 ;
  - o Les données CAF ont permis de rafraîchir les précédentes ;
  - o Les données du service public de l'emploi (à l'échelle du bassin d'emploi) ;
  - o Les données liées à l'étude de faisabilité pour le PLIE.
- A **Lormont**, les difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi sur le quartier sont multiples : bas niveau de qualification, durée de chômage importante, sentiments de discrimination, difficultés d'adhésion aux dispositifs d'orientation et d'insertions professionnelles.

A Lormont, sur le quartier Carriet, la mise en place de la charte d'insertion a permis de faire une estimation de cinq contrats à temps pleins de 200 heures minimum à créer pour des habitants de la commune.

## L'information des habitants et des entreprises

L'information des habitants et des entreprises peut se faire par plusieurs modes selon les territoires :

- A **Lormont**, l'information des candidats potentiels, déjà repérés, est effectuée par l'ANPE, l'Education Nationale, les animateurs jeunesse, une entreprise d'insertion locale.
- A **Mont de Marsan**, sur le quartier du Peyrouat, un point d'information RMI renseigne les personnes intéressées sur les possibilités d'insertion. Les personnes sont relativement bien informées des politiques de l'insertion sur le quartier et elles s'orientent souvent vers la structure avec laquelle le lien interpersonnel, valeur fondamentale, est le plus fort.
- A **Sainte-Eulalie**, la ville pense à un forum des métiers et de l'emploi qu'elle pourrait organiser dans l'avenir. Ce forum serait l'occasion de rapprocher les entreprises des habitants du quartier. Elle a déjà pris des contacts avec la mission locale, Leclerc et les structures d'insertion.
- A **Bergerac**, des centres sociaux sont présents sur chaque quartier et peuvent informer les habitants des quartiers, leur proximité est un atout pour communiquer.
- A **Pau**, une personne au sein de l'équipe DSU a organisé une journée de formation sur la clause d'insertion destinée aux élus et techniciens séparément. Cette personne s'intéresse à la démarche participative de quartier (GUP, insertion). Elle s'est occupée du Pôle Emploi Développement.
- A **Lormont**, il existe un partenariat entre la ville et la CAPEB (coopération d'artisans), pour permettre la sensibilisation des entreprises locales et les former à la manière de répondre aux marchés publics. Ceci dans un souci de développer le tissu économique local.

## 3) La Charte Nationale d'Insertion, les clauses d'insertion

### Perception de l'insertion, les réticences

Certaines structures, entreprises peuvent avoir des réticences vis-à-vis de l'insertion. Un travail en commun permet de dépasser ces a priori, comme c'est le cas à Mont de Marsan :

- Le chantier de la centrale pénitentiaire de Mont de Marsan va être engagé prochainement. L'Etat a inscrit des clauses d'insertion dans son marché. Cela a permis de voir comment l'ANPE, la DDTE, les structures d'insertion et la mission locale pouvaient apprendre à travailler ensemble. « *Les jeux d'acteurs commencent à être mis en place et les outils sont mieux perçus* ». L'insertion est mieux perçue, il y a moins de craintes de la part des différents acteurs.

### Les principales dispositions contenues dans la Charte Nationale d'Insertion

Elle s'applique aux porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrage contractant avec l'ANRU. Elle stipule que les investissements menés sur ces territoires doivent améliorer les conditions de vie et d'emploi de leurs habitants et l'ambition du programme national de rénovation urbaine doit se traduire par un effet de levier majeur pour l'insertion professionnelle des habitants des zones urbaines sensibles.

Le porteur de projet s'engage à établir, avec le préfet et les acteurs locaux, un plan local d'application de la charte, comprenant :

- 1) Un diagnostic de l'emploi.

- 2) Un engagement sur :
  - Un minimum de 5% du nombre d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financé par l'Agence, réservées aux habitants des quartiers sensibles ;
  - Un minimum de 10% des embauches directes ou indirectes effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements faisant l'objet d'aides de l'ANRU, réservées aux habitants des ZUS.
- 3) Une structure opérationnelle rassemblant les ouvrages et les acteurs publics de l'emploi. Le pilote de cette structure devra être clairement identifié : acteur local de l'insertion, chargé de mission de la municipalité, service de l'Etat.
- 4) Un dispositif de pilotage et de suivi des objectifs d'insertion, sous l'égide du porteur de projet et du Préfet, comprenant les maîtres d'ouvrage, les structures d'insertion impliquées, le Service Public de l'Emploi et les représentants de la profession du bâtiment et des travaux publics, avec pour mission d'assurer le suivi du respect des engagements des maîtres d'ouvrage.
- 5) Informer les habitants des quartiers concernés de la mise en place de la Charte d'Insertion.

### **La Charte Nationale d'Insertion dans les différents projets**

La Charte Nationale d'Insertion doit permettre d'améliorer les conditions de vie et d'emploi des habitants des territoires en difficultés et se traduire par un effet de levier sur l'insertion professionnelle de ces personnes.

Pour les projets situés dans les Hauts de Garonne, la charte est consolidée au niveau intercommunal. Le GIP-GPV des Hauts de Garonne assure la coordination des différents maîtres d'ouvrage.

L'insertion nécessite un travail en amont pour monter, organiser et coordonner le tout. A Pau, l'équipe DSU a à sa disposition un réseau d'entreprises, pouvant fournir un public formé, avec lesquelles elle a passé des conventions. Ce qui est un atout en vu d'appliquer localement la Charte Nationale d'Insertion.

La ville de Bergerac n'en est qu'au niveau des principes, vis-à-vis de l'insertion. Ainsi, elle s'engage à décliner la Charte Nationale d'Insertion localement en ajoutant que des éléments peuvent favoriser cela :

- le contrat de ville comporte un groupe qui se réunit régulièrement avec une connaissance des acteurs de l'insertion ;
- un projet de maison de l'emploi, la commune est impliquée dans la mission locale ;
- Espace Economie Emploi est à la fois une structure juridique et un bâtiment qui regroupe des personnes travaillant ensemble sur des problématiques dont l'insertion est un élément important (ANPE, la mission locale et la structure Espace Economie Emploi).

### **Les clauses d'insertion dans les marchés publics**

De plus en plus de communes intègrent ou comptent intégrer dans les marchés publics qu'ils passent une clause obligeant les entreprises à prévoir des heures consacrées à l'insertion :

- A **Lormont**, des réunions ont été organisées pour traiter la clause d'utilité sociale par un groupe de travail municipal (service Politique de la ville, de l'emploi, CCAS, les services techniques et ceux des marchés). Le comité de suivi de l'emploi, tous thèmes confondus, animé par le service politique de la Ville incluant l'ANPE et l'éducation nationale (ZEP) prendront le relais sur cette question qui sera spécifiquement suivie par le service emploi municipal. Une clause d'insertion sociale sera mise en place automatiquement, avec les projets sur le pôle culturel du Bois Fleuri et les pôles éducatifs.
- A **Bayonne**, les clauses d'insertion sont des éléments importants dans le choix des entreprises répondant aux offres de marchés publics de la ville.

- A **Mont de Marsan**, un travail a commencé, entre l'office HLM et les services municipaux, sur les clauses d'insertion dans les marchés publics. Il émane d'un fort engagement du maire. Mais c'est un point à affiner. L'office n'est pas opposé à intégrer l'insertion dans ses futurs marchés et ceci d'autant plus que son nouveau directeur et un fervent partisan de l'insertion et de projets de renouvellement urbain de part ses expériences passées.
- A **Talence**, la mise en place de clause d'insertion dans les marchés publics de la commune est actuellement en réflexion.
- A **Bergerac**, les trois maîtres d'ouvrage intervenant sur le projet de rénovation urbaine : la ville de Bergerac, la SA HLM de Dordogne, Horizon Habitat s'engagent à appliquer la clause d'insertion dans le cadre des appels d'offres. Ainsi, dans le cahier des charges, une clause va préciser que des habitants du quartier soient intégrés par des entreprises dans le cadre de l'insertion.

## 4) Les exemples concrets d'insertion

Les entreprises peuvent s'appuyer sur un public formé et sont moins réticentes à ce genre d'opérations. Les chantiers d'insertion sont des bons moyens pour former des personnes qui vont pouvoir se présenter en recrutement direct auprès des entreprises.

### Les chantiers d'insertion réalisés

- o A **Pessac**, l'aménagement de la forêt a permis à 6 contrats d'insertion de déboucher sur 3 CDI.
- o A **Pau**, la commune avait une ORU, sur ce même quartier, avant de monter le dossier ANRU, par l'intermédiaire de laquelle de nombreux chantiers d'insertion ont pu être réalisés. Des jardins d'insertion ont vu le jour, gérés par des associations qui s'occupent également de la production.
- o A **Sainte Eulalie**, un chantier d'insertion a été organisé par la ville et le Conseil Général, permettant à 8 jeunes de travailler à mi-temps pendant deux semaines au sein de la commune. Une association d'insertion a été l'employeur, l'Association L2I (Lien Intérim Insertion). Les travaux réalisés ont tourné autour de la peinture, du nettoyage, d'un travail sur le centre social. Le but de cette opération était une meilleure appropriation des espaces publics par ces personnes en travaillant sur des supports qu'ils côtoient au quotidien. Le succès de l'opération permet de dire qu'elle sera reconduite dans l'avenir.
- o A **Agen**, des chantiers d'insertion ont déjà été réalisés en partenariat avec le PLIE.
- o A **Lormont**, la commune organise des chantiers d'insertion. Ce sont des micro-projets, la réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs, par exemple. C'était un bâtiment dont la façade était en très mauvais état. Le chantier consiste en sa réhabilitation, prévue pour la fin d'année 2005.
- o A **Floirac**, il y a des antécédents, au niveau de l'insertion, avec la deuxième réhabilitation des bâtiments. Le bailleur (Aquitanis), la mission locale et le PLIE étaient les acteurs impliqués. Les travaux concernaient la restructuration des façades, la démolition de deux entrées représentant 70 logements et la restructuration des espaces extérieurs. Cependant la masse de travail était moindre par rapport à ce qui est prévu avec ce projet de rénovation urbaine.

## Les chantiers envisagés

- A **Mont de Marsan**, le chantier de la centrale pénitentiaire va être engagé prochainement. La GUP est un autre levier développé, dans l'attente des projets urbains. Des chantiers d'insertion sont envisagés.
- A **Bergerac**, un chantier d'insertion avait été envisagé pour la rénovation du local Beauplan par la régie urbaine mais ce projet n'a pas abouti. La ville de Bergerac n'est pas hostile à l'organisation de chantiers d'insertion.
- A **Talence**, des chantiers d'insertion seront mis en place, dans le cadre du pôle social. L'agent de développement local pilotera un collectif de partenaires, créé à cette occasion. Ces chantiers d'insertion seront notamment mis en œuvre dans le cadre de la requalification du quartier.
- A **Bègles**, la SAEMCIB et A.DE.LE organisent un Chantier Ecole pour les travaux de remise en état des halls des pieds d'immeubles. 6 CES sont encadrés par les Compagnons Bâisseurs du Grand Sud pour une durée de 6 mois. Cette action est une étape, des actions de découverte des métiers du bâtiment, de pré-qualification et de qualification vont être développées dans ce secteur d'emploi aujourd'hui en tension, grâce notamment à la mise en œuvre des clauses d'insertion.
- L'éco-construction, ou l'art de reproduire les constructions du passé (maisons de paille, par exemple) avec les instruments de l'époque et les connaissances techniques contemporaines (calcul des forces...) est un domaine intéressant pour développer des chantiers d'insertion. Ils apprennent ainsi à travailler la terre et oublier un temps les constructions en béton qui entourent leur quotidien. Pour ces travaux, il faut être très pragmatique, cela permet aux jeunes en difficultés de commencer un travail de reconstruction personnelle.

## 5) Les structures associées

Il existe de nombreuses structures intervenant dans le domaine de l'insertion par l'économie. Il ne s'agit pas ici de faire un inventaire exhaustif mais plutôt de citer quelques unes des principales structures ainsi que leurs missions. L'ANPE, structure transversale, n'est pas répertoriée. Selon les dires d'acteurs locaux, le Conseil Régional a un véritable rôle à jouer au niveau de sa compétence formation. Pour que l'insertion par l'économie s'accompagne par une réelle formation qualification afin que les publics concernés puissent avoir un réel accès à l'emploi.

Nous verrons tour à tour les structures telles que le PLIE, avec le cas spécifique du PLIE des Hauts de Garonne, le cas des entreprises d'insertion, le rôle important des acteurs locaux appartenant aux régies de quartiers ou aux centres sociaux, les formations que proposent l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) et l'APP (Atelier Pédagogique Personnalisé), une structure récemment mise en place, la maison de l'emploi et enfin comment sont organisés quelques collectifs communaux.

### Le PLIE

Le rôle du PLIE est de recenser les personnes les plus en difficultés et mettre en place les conditions pour qu'ils puissent s'insérer économiquement. Il permet de répertorier les structures présentes au niveau local.

Le PLIE, qui doit permettre aux différents acteurs de travailler ensemble, a deux fonctions :

- Accueillir un certain nombre de public, suivre les personnes en difficulté ;
- Permettre la mise en place de l'animation facilitant l'accès à l'emploi.

Le travail sur l'insertion se fait souvent avec le PLIE. Cette structure pourrait se porter candidate pour accompagner les publics en insertion, dans le cadre des travaux qui seront réalisés avec les projets de rénovation urbaine. A cette occasion, les entreprises doivent être suivies de près.

A Bègles, le PLIE constitue le cadre permettant de mettre en place et de coordonner les actions en faveur de ces populations (36% des bénéficiaires résident sur Yves Farge). Un référent PLIE a pour mission de proposer l'intégration dans le dispositif ou d'orienter les personnes vers le dispositif le plus approprié.

Le PLIE sur Agen regroupe environ 100 personnes. Il a une mission d'opérateur et fait du suivi des personnes. La mairie d'Agen œuvre pour que le PLIE ait compétence au niveau de l'agglomération et pas seulement sur la ville-centre.

Désormais, un travail très important est nécessaire afin de tout déverrouiller et de permettre aux différents acteurs, publics ou privés, de comprendre l'importance et le rôle clé que peut jouer l'insertion. Le PLIE doit permettre de réaliser le maillage.

Il n'y a pas de PLIE sur Mont de Marsan. Depuis le début du contrat de ville, des réflexions sur l'élaboration d'un PLIE sont lancées. Un PLIE est vivement souhaité pour jouer le rôle de plate-forme, de réseau, un outil commun sur lequel tout le monde pourrait se baser et travailler ensemble. Un groupe de travail y réfléchit avec entre autres l'ANPE, la DDTE, la mission locale et les entreprises d'insertion

En 2005, une étude de faisabilité a été rendue sur l'opportunité de mettre en œuvre un PLIE intercommunal (Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon). Les élus y sont favorables. 2006 sera l'année de sa mise en œuvre et des réflexions sur la structure porteuse. Le PLIE est suivi par le pôle municipal de l'emploi.

Le PLIE des Hauts de Garonne met en place parallèlement une démarche d'information, de communication et de sensibilisation à l'insertion auprès des entreprises. Ainsi, l'organisation d'une semaine du bâtiment est en projet. Il y a également un partenariat avec le Club des entreprises à Cenon et Lormont. Un partenariat assez actif avec la ZEP permet un lien entre les établissements scolaires et le monde du travail avec des actions pour favoriser stages en alternances, découvertes des métiers.

## **Le PLIE des Hauts de Garonne**

Le PLIE des Hauts de Garonne porte sur 6 communes de la rive droite : Lormont, Cenon, Floirac, Bassens, Sainte-Eulalie, Ambarès et Lagrave.

Le PLIE est le premier dispositif en matière d'insertion, c'est une interface facilitant le dialogue de tous les acteurs d'insertion sur le territoire. Elle est en liaison avec l'ANPE et les missions locales. Le PLIE se fixe des objectifs plus qualitatifs que quantitatifs, à travers ces actions. Ainsi, les 600 personnes recensées bénéficient d'un accompagnement personnalisé et individualisé. C'est un travail renforcé avec des entretiens individuels permettant de connaître la situation globale de chacune des personnes. Le PLIE s'appuie sur un réseau regroupant tous les acteurs sociaux du territoire. Un référent local du PLIE est présent dans chacune des communes concernées.

L'ingénierie d'insertion et de formation est la deuxième mission. Elle dispose de 1.2 millions d'euros par an, financé pour moitié par des fonds européens (FSE) objectif 3. Le PLIE se positionne en plate-forme de coordination entre différents acteurs (Etat, département, collectivités, GPV Hauts de Garonne...) qui constituent son comité de pilotage. Cet aspect de son action est souvent méconnu, elle fait de la coordination d'animation et réalise la synergie entre les différents acteurs de l'insertion.

Le public recensé est le plus en difficulté : les familles monoparentales en recherche d'emploi, jeunes sans qualifications, personnes victimes de discriminations sur le marché du travail...

Le plus gros public est constitué par les femmes. Au niveau des formations, on peut retenir que 45% n'ont pas de diplômes et 85% ont au plus un CAP. La satisfaction du PLIE est d'avoir d'ores et déjà amené 15% des personnes à la qualification. Il y a une inscription durable dans la précarité avec 25% des personnes recensées ayant plus de 50 ans, souvent victimes de discriminations sur le marché du travail. Sur les 200 PLIE en France, celui des Hauts de Garonne est le plus féminisée. Sur certains quartiers (Génicart, Carriet, à Cenon), les foyers monoparentaux ont un taux de chômage d'environ 60%.

Les métiers concernés par l'insertion sont à dominante masculine (bâtiments, travaux publics...). Les entreprises ne doivent pas se fermer le potentiel de main d'œuvre disponible grâce à l'insertion, alors même que certaines rencontrent des problèmes pour recruter. Elles doivent avoir conscience de la plus-value que cela peut représenter et c'est au PLIE de jouer un rôle moteur en ce sens. Le marché du travail est sexué. Les femmes ne s'orientent pas vers les métiers du bâtiment pensant qu'elles n'ont pas leur place. Elles ont souvent une mauvaise image du milieu, hostile aux femmes. Par contre, le service à la personne concerne quasi-exclusivement les femmes. Le problème est que les emplois proposés sont en temps partiel, avec des horaires décalés. Un questionnement systématique a lieu lorsque des personnes obtiennent un contrat à temps partiel : est-ce un contrat choisi ou subi ? Dans le premier cas, les personnes sortent du cadre du PLIE, sinon elles continuent à être accompagnées.

Dans le cadre du développement de l'emploi pour les publics en difficultés, une convention a déjà été trouvée avec un bailleur oeuvrant beaucoup sur la CUB. Cela émane d'une relation de confiance qui permet d'introduire une clause d'insertion dans ses marchés publics en accord avec les principes fixés par la Charte Nationale d'Insertion. C'est une bonne chose que les politiques publiques prennent en compte le problème de l'insertion en la rendant obligatoire dans le cadre des travaux liés à la rénovation urbaine. Pour anticiper les différents marchés qui vont être attribués à travers les programmes de rénovation urbaine, il est nécessaire d'anticiper dès à présent en formant un volume déterminé de main d'œuvre, dans le cadre de son ingénierie de formation. Ainsi, le Conseil Régional devrait se montrer plus présent, avec sa compétence formation, pour répondre aux attentes locales. Quand aux entreprises, un accompagnement progressif en amont est nécessaire pour changer leurs visions de l'insertion et leur permettre de répondre favorablement à la clause s'y rapportant.

## Les entreprises d'insertion

Les entreprises d'insertion emploient des personnes qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles. Elles leur proposent un parcours personnalisé de requalification sociale et professionnelle, fondé sur la mise en situation de travail, véritable passerelle vers une intégration durable, vers l'autonomie et la citoyenneté.

Tous domaines confondus, le Conseil National des Entreprises d'Insertion en répertorie 40 sur l'Aquitaine, dont 23 sur le département de la Gironde.

- A **Lormont**, la ville passe des contrats directs annuels avec les entreprises d'insertion pour des prestations, pour les espaces verts notamment.  
On peut citer deux entreprises d'insertion présentes sur la commune :
  - *Rive Droite Insertion* (Association d'Utilité Sociale). Elle réalise des chantiers d'insertion, avec pour domaine d'intervention la gestion du patrimoine bâti.
  - *L2I* (Lien Intérim Insertion) : Entreprise de Travail Temporaire Insertion qui permet d'embaucher sous forme de contrat de travail temporaire, des personnes en grande difficulté pour les mettre à disposition d'utilisateurs dans le cadre d'un dispositif plus large d'accompagnement vers un emploi durable.
- Il n'y a pas de structures d'insertion recensées dans le Sud-Bordeaux. Les Compagnons Bâtisseurs travaillent sur Belcier et Yves Farge à Bègles. C'est une structure nationale qui a des antennes locales. Ils seraient en mesure d'accompagner les chantiers mis en place dans le cadre de l'insertion. Il joue le rôle d'interface entre le PLIE et le monde du travail (les entreprises).
- A **Bègles**, les « Verriers d'Aquitaine » envisagent une extension (création d'une unité d'emballage et de reconditionnement) étayée sur une entreprise d'insertion.

## **Régie de quartiers, centres sociaux**

Ce sont des structures qui de part leur proximité ont une grande légitimité vis-à-vis des habitants.

Les régies de quartiers sont des associations répondants aux besoins spécifiques d'utilité sociale du quartier en recréant des liens sociaux sur un territoire d'exclusion. La régie de quartier peut se voir confier dans certains projets des marchés dans le cadre de la démolition. Dans certains quartiers, elle s'occupe déjà des espaces verts, du nettoyage et effectue des petits travaux dans les logements.

Sur chaque quartier, les centres sociaux peuvent informer les habitants des quartiers, leur proximité est un atout pour communiquer.

## **Association pour la formation professionnelle des adultes**

L'AFPA est le premier organisme de formation professionnelle qualifiante pour les adultes, demandeurs d'emplois et salariés en France.

Les publics concernés peuvent être :

- Demandeurs d'emploi ;
- Salariés ;
- Organismes publics ;
- Collectivités territoriales ;
- Grandes entreprises ;
- PME ;
- Artisans.

L'AFPA agit contre les exclusions professionnelles comme, par exemple, l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou des publics éloignés de l'emploi.

L'AFPA a accueilli, en 2004, 154990 stagiaires.

## **Atelier Pédagogique Personnalisé**

Il existe plus de 800 lieux de formation de ce type répartis sur le territoire national. Il est rattaché à un organisme porteur qui signe une convention avec la DRTEFP (Direction Régionale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle).

Ce lieu est animé par des professionnels de la formation individualisée, centrée sur la personne. Chaque personne bénéficie d'un Protocole Individuel de Formation dans lequel sont précisés : les objectifs négociés, la durée, le contenu et le rythme de formation, les différentes modalités d'apprentissage, les moyens mis en œuvre et les modalités d'évaluation finale. Cela vise à développer les capacités d'autonomie des bénéficiaires.

L'APP propose des formations dans les champs de la culture générale et de la culture technologique de base.

L'APP accueille un public varié :

- Personnes en recherches d'emploi, inscrites ou non à l'ANPE ;
- Personnes de plus de 16 ans, sorties du système scolaires sans qualification ;
- Les mères de familles souhaitant reprendre une activité professionnelle
- ...

L'APP répond aux demandes des personnes qui expriment des objectifs divers liés à leur insertion sociale et professionnelle.

En 2004, 196000 personnes ont été formées.

## **La maison de l'emploi**

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 prévoit la création et la labellisation de maisons de l'emploi.

Elle permet de mieux coordonner les politiques de l'emploi et de l'insertion, impulsant une mobilisation collective et une stratégie concertée pour l'emploi, avec une mise en cohérence des actions de chacun. Son périmètre de référence est, en principe, celui du bassin d'emploi.

Elle regroupe obligatoirement les collectivités locales, les services de l'Etat, l'ANPE et l'ASEDIC. Peuvent être associés : les Conseils Généraux et Régionaux, les acteurs locaux de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les domaines d'intervention :

- Observation du territoire (analyse permanente du marché du travail) ;
- Accès et retour à l'emploi (améliorer l'accueil, l'information et l'accompagnement individualisé) ;
- Développement de l'emploi et création d'entreprise (anticiper et accompagner les mutations économiques).

Il existe actuellement deux maisons de l'emploi labellisées en Aquitaine, sur les communes de Bayonne et Bordeaux. Le dossier est en réflexion à Talence, Mont de Marsan et Bergerac.

## **Collectifs d'insertion**

Chaque collectivité est structurée de manières différentes, vis-à-vis de l'insertion, on peut citer quelques exemples de collectifs structurés autour de l'emploi et de l'insertion.

## **Espace Economie Emploi**

Au niveau économique, le département de la Dordogne est découpé en 9 Espaces Economie Emploi. Sur Périgieux, cette structure est porteuse du PLIE et anime la mission locale. Le territoire concerne 5 cantons : 3 urbains et 2 rurbain et rural. On peut ajouter également les acteurs de l'insertion professionnelle et les structures d'insertion.

Espace Economie Emploi est à la fois une structure juridique et un bâtiment qui regroupe des personnes travaillant ensemble sur des problématiques dont l'insertion est un élément important (ANPE, la mission locale et la structure Espace Economie Emploi).

C'est un guichet unique regroupant de nombreux partenaires et un outil au service du développement économique et social (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres des métiers, organismes de formations, mission locale, le Pays, ...).

L'Espace bénéficie de l'appui du Fonds Social Européen.

Ses missions sont multiples :

- assurer une permanence d'accueil et d'orientation (des salariés, demandeurs d'emploi, stagiaires, chef d'entreprise, créateur/repreneur...) ;
- animer une bourse d'emploi ;
- appuyer ou organiser des actions en faveur de l'emploi, de la formation et du développement économique ;
- communiquer via un site Internet ;
- accompagner le volet économique de la démarche de Pays et animer un travail d'observatoire à l'échelle du bassin d'emploi.

## Le pôle Economie Emploi

A Lormont, le pôle Economie Emploi accueille le service municipal emploi insertion, les permanences de la mission locale des Hauts de Garonne, le programme local d'insertion par l'économie et les permanences de structures liées à l'emploi.

L'accueil général est assuré par un personnel municipal qui oriente les personnes vers les différentes structures :

- *La mission locale des Hauts de Garonne* : s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en recherche de formation, d'insertion sociale, d'emploi.
- *Le Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi des Hauts de Garonne* : concerne les adultes ayant des difficultés d'accès à l'emploi, afin d'établir un parcours favorisant l'efficacité de leur recherche.
- Le club des entreprises de Lormont : association qui réunit les entreprises qui le souhaitent afin de valoriser le tissu économique de la Ville. Elle contribue à faciliter l'accès aux offres d'emploi locales.
- L'Equipe Emploi Insertion : constituée de trois personnes de l'ANPE, de la Ville et de la Mission Locale. Son rôle est d'aller à la rencontre des personnes en recherche d'emploi, pour les accompagner dans leurs prises de contacts avec les structures plus à même de répondre à leurs demandes et de leur permettre d'accéder à leurs droits.

## D'autres collectifs

- o A **Talence**, un collectif d'insertion partenarial au niveau de la commune (CCAS, CMS, mission locale, mission emploi, centres sociaux, club prévention) est animé par le service politique de la ville. C'est principalement un groupe de réflexion.
- o A **Pessac**, l'Aide à l'emploi/Insertion a pour mission de faire tout pour que les habitants des trois quartiers prioritaires bénéficient de l'ensemble des mesures qui existent, portées ou non par la commune. Un chargé de mission veille à l'application de ce principe et organise un travail de concertation avec la mission locale, le PLIE, l'ANPE, la MOUS, le service emploi, afin de soutenir et développer des postes dans des structures d'insertion par l'activité économique (associations, PACT, entreprises d'insertion...) par le biais de chantiers d'insertion